MELANGE.

Sir Hudson Lowe jugé par Napoleon.—"Il est hideux, dit un jour l'empereur: c'est une face patibulaire; mais ne nous hâtons pas le prononcer; la moral, après tout, peut nous raccommoder avec ce que cette figure a de sinistre; cela ne serait pas impossible.—J'ai vu des Tartares, des Cosaques, des Kalmouks, et jamais je n'ai vu une figure aussi repoussante.—Quel ignoble visage que celui de ce gouverneur; de ma vie je ne rencontrai jamais rien de pareil. C'est à ne pas boire sa tasse de café, si l'on avait laissé un tel homme un instant seul auprès!...on pourrait bien m'avoir envoyé pis qu'un géolier.—C'est un homme rectors, abject, et dont la méchanceté naturelle est augmentée par la crainte de la responsibilité du poste qu'il occupe; il semble toujours en colère contre quelqu'un, ou bien inquiet, troublé, comme si quelque chose tourmentait sa conscience, et qu'il fut impatient de se fair lui-même.—Les fautes de cette homme viennent de ses habitudes dans la vie; il n'a jamais commandé que des déserteurs étrangers, des Piédmontais, des Corses, des Siciliens, tous renégats, traitres à leur patrie; la lie, l'écume de l'Europe. S'il eût commandé des Anglais, il aurait peut-être des égards pour ceux que l'on doit honorer. —"Voulez-vous que je vous dise ce que nous pensons de vous? disait Napoleon à sir Hudson Lowe; nous vous croyons capable de tout, *mais de tout!* et tant que vous demeurez avec votre haine demeurerons avec notre pensée. J'attends encore quelque temps, parce que j'aime à être sûr; et je me plaindrai alors de ce que le plus mauvais procédé des ministres britanniques n'a pas été de m'envoyer à Sainte-Hélène, mais bien de vous avoir donné le commandement de l'île. Vous êtes pour nous un plus grand fléau que toutes les misères de cet affreux rocher."

LE COURAGE.

C'est une affaire de tempérament. Les uns sont courageux par besoin; ce sont les tempéraments sanguins; il y a chez eux exubérance d'énergie, de vigueur, qu'ils dépensent avec plaisir, avec volupté. Voilà le type du courage *brillant*.

Le courage des tempéraments lymphatique est noir comme leur caractère; pour eux c'est un ennui, un travail qué de *vouloir*. Agir, exécuter, persévérer..... c'est, selon eux, le comble des exigences absurdes. Le courage de ceux-ci n'est qu'une lueur. Donnez-leur le temps de la réflexion, cette vélléité se transforme presque immédiatement en apathie, peut-être en peur. Nous donnerons à cette espèce le nom de courage *journalier*.

Le courage des tempéraments bilieux peut se traduire par *férocité*. C'était le courage d'Achille. Le fils de Pelée devait être jaune comme de la cire. Après ses accès de colère qui lui prenaient comme à un taureau piqué par l'aiguillon; après les massacres qu'il accomplissait à la manière des bêtes fauves, sans jamais pardonner, il retombait dans l'atonie, il redevenait sombre, il avait le spleen. Il rentrait sous sa tente, où il boudait..... même la belle Briseis.

Le courage *calme*, fait pour diriger, est le résultat d'un tempérament robuste, modifié par la réflexion par la méditation, par l'empire sur soi. C'est l'intrépidité froide d'Alexandre, de César, de Napoleon de Washington. Ajoutons que le courage de celui-ci était éminement secondé par une admirable constance, persévérance à toute épreuve.

Le courage peut se diviser en deux sortes; le courage civil et le courage militaire.

Le courage militaire et le plus souvent une question de vanité et d'amour-propre. La tête se monte..... d'ailleurs en est vu. "Je ne reculerai pas," voilà ce que l'on se dit d'abord; puis l'imagination s'échauffe, le cœur bat plus rapidément, le sang se porte au cerveau..... on se précipité. Si l'on reussit, on dit alors: "Tiens, ce n'est que cela!" Et, à la prochaine occasion, de brave on devient témeraire; l'habitude et l'insouciance font le reste.

Le courage civile consiste dans la réunion de toutes les espèces de courage dont nous venons de donner une courte nomenclature. Il est bien plus utileet surtout plus profitable au monde.

Socrate, les deux White, Mirabeau Dalton, le digne et vertueux défenseur de Louis XVI, certains conventionnels, les Girondins et, par dessus tous hommes, l'homme. Dieu seul vrai type de courage civil et d'abnégation toute divine, ont plus fait pour l'humanité que tous les conquérants qui ont troublé le monde.

La ville de Paris aurait fait un don à M. de Lamartine, disait-on hier au Palais, d'un terrain important au bois de Boulogne avec une maison toute bâtie, en témoignage de reconnaissance pour les services rendus par lui à la capitale en 1848.

Les journaux ont dit que M. de Lamartine avait hérité dernièrement; le fait, paraît-il, est exact, et voice ce qu'on raconte:

Une demoiselle Martin, du département de l'Orne, qui ne connaissait nullement l'écrivain, et qui lui avait même adressé un assez grand nombre de lettres, auxquelles il n'a jamais répondu, l'a institué en mourant son légataire universel. La demoiselle Martin laisse une fortune qu'on peut évaluer à 200,000 fr. Aussitôt que M. de Lamartine fut prévenu du legs qui lui avait été fait, il envoya dans l'Orne son notaire de Mâcon, pour connaître au juste la situation des choses. Celui-ci en revenant, apprit à M. de Lamartine que la testatrice avait laissé des parents très rapprochés, un frère, une sœur et une jeune nièce qui avaient fait, sur cet héritage, toutes sortes d'espérances d'avenir. Cette jeune fille, déshérité d'une façon si inattendue, était dans le désespoir en accusait sa tante de lui avoir fait espérer une fortune qu'elle devait donner à un étranger. Malheureusement, le testament fait par la demoiselle Martin est si clair qu'il est inattaquable.

M. de Lamartine, aussitôt qu'il apprit que la testatrice laissait des parents si rapprochés, n'hésita pas un instant sur ce qu'il avait à faire; il écrivit qu'il n'acceptait la succession, que pour la distribuer entre les trois parents, et il donna, en effet, l'ordre à son notaire de mettre le frère, la sœur et la nièce de Mlle Martin en possession de la succession.

La reine Marie-Thérèse, quelques temps après son mariage avec Louis XIV, engagea Bautru à lui presenter sa femme. Bautru s'en excusa, en alléguant qu'elle était fort sourde. Enfin, il céda, et amène la comtesse à laquelle il avait persuadé que S. M. n'entendait que fort difficilement. La reine commence la scène en criant à pleine tête, et madame Bautru répond sur le même ton. Le grand roi que Bautru avait mis du secret, rirait de ce rire inextinguible dont Homère a fait le partage des immortels. A la fin, la reine qui s'en aperçut, dit à son interlocutrice: N'est il pas vrai, madame, que Bautru vous a fait croire que j'étais sourde? Le méchant! il m'avait dit la même chose de vous!

Ecole de Danses a la Mode.

Aux Opelousas et a Washington.

M. ST. MAUR STUART annonce respectueusement aux chefs de famille des localités susdites, qu'il ouvrira des classes dans le but de donner des instructions dans le maintien, la tenue et dans les danses à la dernière mode; introduisant dans son cours les élèves aux mouvements gracieux et élégants du beau monde, exécutés dans l'*Empire*, les *Lanciers*, le *Caledonia Quadrille*, dont la pratique familiarise avec les manières élégantes que toute jeune personne qui apprécie ses avantages personnels devrait avoir.

La classe aux Opelousas commencera à 9 heures du matin, le Samedi 21 Mai;—La classe à Washington commencera, à 3 heures de l'après-midi, le Lundi 23 Mai.

☞Afin de permettre au maitre d'accorder à chaque élève un exercice équivalent et à lui-même une rémunération modérée, le nombre d'élèves, dans chaque ville, pour commencer, ne devra pas être au-dessous de vingt-quatre. Pour plus amples renseignements, s'adresser à la résidence du Maître.

Opelousas, 14 Mai 1859.

SOURCES DE LA POINTE AUX LOUPS

LE soussigné informe le public qu'il vient d'améliorer de beaucoup cet Etablissement, et qu'il est maintenant préparé pour recevoir les visiteurs que la perspective du plaisir ou le besoin d'améliorer leur santé pourront y conduire.

Ces Sources sont situées sur le Bayou des Cannes, à 34 milles ouest sud ouest des Opelousas. Parmi les sources, il y en a de sulphureuses, de ferrugineuses et de minérales. Elles sont toutes très abondantes, et trois d'entr'elles forment un bain dont l'eau peut se changer entièrement dans l'espace d'une heure et un quart. En outre du bain principal, il s'en trouve un autre à environ 500 pas de l'Etablissement, qui est fourni par une source, la plus froide et la plus abondante.

En annonçant l'ouverture de son Etablissement, le soussigné ne prétend pas en faire une retraite où la fashion et le plaisir sont la chose principale; son but est, avant tout, d'offrir l'usage de ses eaux aux valétudinaires, aux dyspeptiques et aux malades atteints de maladies cutanées. Il a néanmoins des maisons et des chambres commodément meublées, et sa table sera toujours, autant que faire se pourra, en rapport des besoins et des désirs des visiteurs. Une excellente savanne, où les chevaux seront en sûreté sera mise au service de ceux qui voudront les y garder, et les frais additionnels seront très minimes.

Le soussigné sera modéré dans ses prix, et il est certain d'avance que ceux qui visiteront ses sources auront lieu de se féliciter du résultat de leur séjour. ANTOINE CART.

20 Mai 1859.

Sources de Bell-Chesney

CETTE agréable retraite d'Eté, située dans la Paroisse St. Landry, au milieu d'une charmante Pinière, dont le terrain est poétiquement accidenté, à environ 36 milles des Opelousas, sera ouverte le 1er Juin prochain pour la réception du public.

Cet établissement vient d'être entièrement réparé et peint à neuf, et de notables améliorations y ont été ajoutées.—Une grande écurie, deux nouvelles maisons à bains, avec de grands réservoirs viennent d'être construits; cette dernière amélioration apportera un grand confort aux baigneurs, qui pourront toujours obtenir de l'eau pure de source pour les bains, ces réservoirs étant hors de l'atteinte de l'eau de la pluie ou de l'inondation comme ci-devant.

Les qualités minérales de l'eau de ces sources, et les nombreuses cures qu'elles ont opérées, sont tellement connues qu'il ne sera pas même nécessaire d'en faire mention. Il est à espérer que les visiteurs trouveront à ces Sources tous les agréments réunis à l'utile: attendu que le propriétaire n'a épargné ni soins ni argent pour atteindre ce but. Il s'est assuré les services d'un excellent cuisinier, d'un bon maître d'hôtel, et de domestiques polis et attentifs. Il a aussi engagé pour la saison, deux musiciens, et en outre, en vue de l'abondance du chevreuil dans le voisinage, il aura au service des visiteurs, une meute de Talauts. Il vient également de faire construire plusieurs petits bateaux pour la pêche dans le Lac, qui est situé à environ à milles des Sources, et où le poisson abonde. Il ouvrira aussi un Café avec un bon billard, et où il tiendra les meilleures boissons, de bons vins, &c.

Pension et logement, par mois,		$ 35 00
" "	par semaine,	10 00
" "	par jour,	1 50
Enfans et domestiques, moitié prix.		
Chevaux, par jour,		1 00
"	par semaine,	5 25

Les visiteurs pourront faire adresser leurs lettres à Bayou Caicof, attendu qu'une personne sûre sera préposée à l'effet de transporter, trois fois par semaine, les lettres et paquets des visiteurs.

PATIN & DELAHOUSSAYE,
Opelousas, 21 Mai 1859. Propriétaires.

Sources de Beaver-Creek,

Situées au centre d'une belle Pinière,

A 35 MILLES AU NORD-OUEST DES OPELOUSAS.

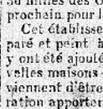

LE soussigné étant devenu propriétaire de ces Sources (anciennement tenues par feu Rachel Gradenigo) informe ses amis et le public de cette Paroisse et de celles avoisinantes, qu'il en fera l'ouverture le 12 de Juin prochain. Il espère que les améliorations importantes qu'il vient d'y faire, jointes aux soins qu'il apportera au détail de cette retraite d'Eté, lui mériteront une partie de l'encouragement du public.

PRIX:

Par jour,		$ 1 50
Par mois,		30 00
Enfans et domestiques, moitié prix.		
Chevaux, par repas,		$ " 50
"	par jour,	" 75
"	par mois,	18 00

Pour arrangements particuliers, s'adresser au soussigné.

☞ Le paiement sera exigible à la fin de chaque semaine. — Positivement, pas de crédit. HENRY PROVENT.

St. Landry, 28 Mai 1859.

NOUVEAUX ARRIVAGES—Drogues et Médecines fraiches, reçues à la Pharmacie des Opelousas, tenue par

P. Leonce Hebrard.

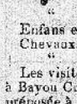

Un bel assortiment de drogues et médecines françaises, américaines et anglaises, comprenant toutes les variétés entr'autres: Liqueur et Pilules de Laville, contre la goutte; Eau de Melisse des Carmes, contre l'apoplexie.

Teinture d'Amica de Pelletier, pour contusions.

Beurre de Cacao, pour la peau.

Pilules de Le Roy, Pertes d'Ether, Kousso contre les vers solitaires, Capsules de Raquin.

Pilules Ferrugineuses de Vallet.

Pilules de Dechaut, Dragées vermifuges de Santonine.

Charbon de Belloeque, Poudre et Pastilles.

Poudre de Rogé.

AUSSI:

Un joli assortiment de Parfumerie;

Poudre à la Maréchale; Peignes, Brosses, Carrés pour Cheveux; Cheveux tout dits pour habillements; Cigares de la Havane; Tabac à chiquer; Tabac à priser — Et, vendus comme médicaments seulement: Vieux Cognac, Sherry, Madère, Porter de Londre, Bierre d'Ecosse, etc. etc.

P. L. HEBRARD.

Opelousas, 28 Mai 1859.

HENRY GOLDMAN, Droguiste,

ENCOIGNURE DES RUES DE CANAL ET DE LA LEVEE

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATEUR de Drogues Allemandes, Anglaises, Françaises et Américaines, Produits Chimiques, Médecines Patentées, Articles de Fantaisie, etc., etc.

Ses prix sont aussi modérés que ceux d'aucune autre maison de la Nile-Orléans.

☞ Dépôt du Remède contre le Frisson et la Fièvre, du Sirop contre le Frisson et la Fièvre, et du Sirop contre la Toux Trepicale de Henry Goldman.

[1 déc 1858.—6m

Vente Publique.

Succession du Dr. Hugh L. Wilson.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, il sera vendu par un encanteur compétent, le

Mardi, 28 Juin prochain, 1859,

à la Maison de Cour, aux Opelousas, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1o. La Moitié Ouest du ¼ Nord-Est de la Section No. 2 T. 3 S. Rangée 4 Est, contenant 81 27-100 acres, selon le certificat No. 2119 du Register.

2o. La Moitié indivise de la ¼ N. de la Section No. 1 T. 5 S. R. 6 E., contenant 318 54-100 acres, selon le certificat No. 2490 du Register.

3o. La ¼ Ouest du ¼ S. E. de la Section No. 2, T. 3 S. R. 4 E., contenant 81 27-100 acres, selon le reçu No. 2919 du Receveur.

On fera savoir les termes et conditions le jour de la vente. W. OFFUTT,
Administrateur.

Opelousas, 28 Mai 1859.

Vente Publique.

Succession d'Antoine Arnaud.

LE public est par le présent informé qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un encanteur dûment commissionné, au Magasin de M. Théodule Richard, à Arnaudville, dans la Paroisse St. Landry, le *Mardi* 28 *Juin prochain*, 1859, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la Succession d'Antoine Arnaud, décédé, à savoir:

Une Négresse nommée JUSTINE, âgée d'environ 72 ans.

CONDITIONS:—Comptant.

JACQUES ARNAUD,
Administrateur.

Opelousas, 28 Mai 1859.

AVIS.

LE soussigné devant bientôt s'absenter de cet Etat, prie les personnes qui lui doivent, de venir payer incessamment, si elles veulent éviter des frais; et celles à qui il peut devoir voudront bien présenter leurs réclamations dans le même délai, pour être soldées.

En l'absence du soussigné, M. Maurice Pollingue, que l'on trouvera toujours au magasin de M. Petetin, au Grand Coteau, est chargé de le représenter.

J. B. POLLINGUE.

Grand Coteau, St. Landry, 28 Mai 1859.

Provisions Fraiches!

ARRIVE' tout récemment de la Nile-Orléans, avec un assortiment de Comestibles frais, le soussigné les offre en vente à ses prix habituellement bas. Son assortiment consiste principalement en

JAMBONS, FARINE, WHISKEY,

de diverses qualités, marques et apprêts; Epaules fumées; Flats-Côtés; Porc frais; Cornichons; Haricots; Brandys et Vins des meilleures qualités; Bière anglaise; Porter et Anisettes; Fromage;

Tabac à chiquer, à fumer, et à priser, &c.

Il tient également constamment en main des Peintures; Huiles; Vitres; Cordes; Clous; Ferblanterie et Baquets.

C. STERL.

Opelousas, 7 Mai 1859.

AVIS AU PUBLIC.

LE soussigné saisit cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qui lui a été accordé dans l'achat des produits, et il annonce qu'il continuera à payer les plus hauts prix du cours pour le coton, la laine et les peaux. Il paiera soit comptant, soit en mandats sur la Nouvelle Orleans, et s'efforcera de mériter la confiance du public, et ainsi augmenter sa clientèle.

J. L. COURET.

Opelousas, 23 Avril 1859.—1a.

BOUCHERIE.

LE soussigné ayant pris le bail du Marché à la Viande de la ville des Opelousas, et étant maintenant pourvu de beaux bœufs, en excellent état, considérant la saison, annonce à ses amis et au public en général, qu'à partir d'aujourd'hui, il vendra sa viande à 6 cents la livre.

RENE MOURET.

Opelousas 9 Avril 1859.

AVIS.

LE magasin nutrefois occupé par MM. P. & V. Roy, se trouve de nouveau comblé de marchandises de toutes sortes, entre autres Habillements, Sellerie, Grocerie, &c., qu'on y vend à bon marché au comptant; au prix du magasin à bon marché de la Nlle-Orléans.

Prix invariables.

Opelousas 30 Avril 1859.

JOHN HILS, Horloger et Bijoutier,

S'étant fixé d'une manière permanente aux Opelousas, rue Bellevue, ancien magasin de M. Nimmo, offre ses services au public en général. Il nettoie et répare les pendules et les montres de toutes fabriques, comme aussi les bijoux de toutes sortes, le tout artistement, promptement et aux prix les plus modérés. [11 Sept.

JOEL H. SANDOZ, NOTAIRE PUBLIC

S'EMPLOIRA avec attention et diligence dans toutes les affaires qui lui seront confiées, telles qu'Assemblées de Familles, Assemblées de Créanciers, Ventes, Transfers et Echanges de Propriétés, Hypothèques, Levée d'Hypothèques, Donations, Inventaires, Testaments, &c., &c.

Bureau vis-à-vis la Maison de Cour, près le bureau de MM. Thos. H. Lewis & Porter.

Opelousas, 18 Avril, 1857.

TOUT RECEMMENT REÇU A LA Pharmacie des Opelousas:

2 doz Yellow Dock et Salsepareille du Dr. Guysot;
2 doz Salsepareille de John Bull;
2 doz Salsepareille de Sands et de Townsend;
12 doz Tricopherous de Barry;
3 doz Teinture Dépurative du Dr. Meng;
4 doz Ongent de Gray;
2 doz Moutarde de Cincinnati, en bouteilles;
6 doz Moutarde du Kentucky, en boîtes farblanc, et à vendre par P. LEONCE HEBRARD.

Opelousas, 21 Mai 1859.

A. ROUSSET. C. A. GENIN.

ROUSSET & GENIN,

No. 80, Rue du Canal, près de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de Quincaillerie, Coutellerie, Fusils, peignes, Brosses, Parfumerie, Papier et fourniture de Bureaux, articles de pêche, Jouets, et un grand assortiment de marchandises de fantaisie d'importation directe. [24 juil.

AVIS.

LE soussigné ayant pris le contrat pour le transport de la Malle de St. Martinville par le Pont Breau et Gros Chevreuil aux Opelousas, continuera à transporter les voyageurs au même prix que l'ancienne malle. Les voyageurs qui voudront se rendre de St. Martin aux Sources de Bell-Chesney, pourront le faire par ce moyen, (et en venant prendre l'exprès du soussigné aux Opelousas) moyennant la modique somme de huit piastres. NOEL LARCADE.

Opelousas 5 Juin, 1858.

COUVENT DE L'IMMACULEE CONCEPTION,

Opelousas, Louisiane.

LES Dames de Sainte-Croix ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ouvriront, dans la petite ville des Opelousas, au commencement d'octobre, une maison d'éducation pour les jeunes personnes de la paroisse et des paroisses environnantes. Le local qu'elles ont choisi, par sa position retirée, les plantations pleines de goût qui l'environnent et présentent tout-à-la-fois l'ombrage le plus délicieux et l'aspect le plus riant, par les cours spacieuses destinées aux récréations des élèves, les bâtiments spécialement adaptés à une maison d'éducation considérablement augmentés et entièrement remis à neuf, l'accès facile de tous les points de la paroisse, la proximité de l'église, offre tous les avantages extérieurs que les parents peuvent désirer pour leurs enfants.

L'instruction y sera solide, étendue, variée, surtout utile et pratique. Le cours d'étude embrassera toutes les branches enseignées dans les meilleurs maisons d'éducation d'Amérique ou d'Europe: Lecture, Orthographe, Grammaire, Composition, Rhétorique, Elocution, appliquées aux langues Française et Anglaise, dont l'étude marchera de front, et qu'on formera avec le plus grand soin les élèves à parler et à écrire avec exactitude, élégance et facilité,—Ecriture, Géographie, Histoire sainte et profane, ancienne et moderne, Mythologie, Arithmétique, tenue des livres, éléments d'Algèbre et de Géométrie, Physique, Astronomie, Histoire naturelle, Economie domestique, Couture, Broderie, Fleurs Artificielles, Dessin, Musique Instrumentale et Vocale. Cette dernière branche sera enseignée par un Artiste distingué attaché à la maison. On apportera la plus grande attention pour le maintien de l'ordre et l'application à l'étude, conditions essentielles pour le progrès des élèves.

On ne mettra pas moins de soin à leur former l'esprit, le cœur, le caractère, à leur faire contracter de bonne heure l'habitude de l'ordre, de l'économie, de la propreté, de la bonne tenue, qu'à les instruire. On veillera avec le plus grand soin sur leur moralité. Elles demeureront toujours dans l'enceinte de la maison et sous les yeux et la surveillance maternelle de leurs maîtresses; elles ne recevront d'autres visites que celles de leurs parents qui pourront les voir au parloir, le jeudi après les classes du matin, et le dimanche après la grand' messe.

L'éducation Physique recevra aussi toute l'attention qu'elle réclame; un exercice salutaire qu'on leur fera prendre chaque jour, des récréations judicieuses qui entre-couperont les longues études, contribueront puissamment à développer les forces du corps, en délassant agréablement l'esprit et le mettant à même de reprendre l'étude avec plus d'ardeur et de profit; La nourriture sera saine et abondante; les soins les plus affectueux et les plus intelligents seront prodigués aux malades.

La religion est la base d'une bonne éducation; la maison professe la Religion Catholique: toutefois les jeunes personnes, qui en professeraient une autre, seront reçues à la seule condition de se conformer aux exercices publics de la communauté.

Pour mettre les parents à même d'envoyer leurs enfants plus jeunes au Couvent,—une enfant peut profiter dès l'âge de sept à huit ans et même plus tôt,—de les y tenir plus long-temps, et d'en envoyer plusieurs à la fois, on a adopté les prix les plus modérés. Les Pensionnaires payeront $100 00 par année scolaire de dix mois, en deux ou quatre paiements égaux et d'avance, pour toutes les branches renfermées dans le programme à l'exception du dessin et de la musique; Si elles apprennent la musique, elles payeront $6 00 par mois pour le Piano ou la Guitare, $1 00 par mois pour l'usage du Piano; $3 00 par mois pour la Musique Vocale, d'avance. Les parents auront à fournir les livres et le papier, et pourvoir au blanchissage de leurs enfants; les frais de maladie seront aussi à leur charge.

Les Pensionnaires devront apporter en entrant: 1 moustiquaire; une quantité suffisante de draps, couvertures, serviettes de table et de toilette, ainsi que d'habits pour tous les jours; Puniforme, consistant pour toute l'année en une Robe bleue, avec pélerine et pardessus de même couleur, garnis d'un petit velours noir; 2 Garde-soleil, un bleu, l'autre en toile grise; 1 voile bleu, 2 yds 1 voile blanc, 2 yds. Elles devront aussi apporter: 1 cuillère, 1 fourchette, 1 verre, 1 couteau, 1 baquet en ferblanc ou en zinc, 1 boîte à ouvrage, 1 brosse, 1 brosse à dents, leurs peignes, 1 pot à l'eau, 1 cuvette, 1 glace.

Les externes assisteront aux classes, aux etudes et aux récréations; elles pourront aussi prendre leur dîner dans la maison. On aura également pour elles, pour leurs progrès dans leurs études, et leur bonne conduite, toute la diligence et toute l'ardeur qu'on peut attendre de personnes exclusivement dévouées par religion, par état et par zèle à l'éducation de la jeunesse.

Opelousas, le 15 août, 1856.

Pour plus amples renseignements on peut s'adresser à la Sœur MARIE DU DESERT, *Supérieure*
ou à M. C. RAYMOND, *Curé des Opelousas.*

INSTITUTION DES OPELOUSAS.

POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.

DIRIGEE PAR

Le Dr. J. A. A. DELARUELLE, *Prideipal; Professeur de Français et de Latin.*
M. N. MOSS, *Professeur de Langue et de Littérature anglaises.*

HABITANT cette localité depuis 14 ans; ayant secondé Mme Delaruelle dans la direction du pensionnat de demoiselles fondé en 1844, et qui n'a cessé d'exister qu'à la mort de la fondatrice (1855), je pense pouvoir répondre dignement à la confiance des parents qui me confieront l'éducation de leurs enfants. Je ferai mes efforts pour aider au développement de leur intelligence, et autant que possible, faire naître chez eux les qualités intellectuelles qui doivent être le partage d'hommes qui citoyens d'un pays libre peuvent être appelés un jour au gouvernement des affaires du pays. Je m'efforcerai d'en faire de bons citoyens, de bons pères de famille. Pour cela il faut une éducation libérale, développant l'intelligence; une éducation entièrement dépouillée d'idées mesquines et anti-intellectuelles, enfantées par l'ignorance et la superstition, sa compagne ordinaire; une éducation dont ces entraves ne seraient pas exclues, ne serait propre qu'à fausser les idées, abrutir l'intelligence, et d'hommes qui pourraient être quelque chose un jour, n'en faire pour l'avenir, que des êtres nuls, incapables, à intelligence bornée.

Mais la connaissance des sciences, l'exercice des talents d'agréments ne suffisent pas à eux seuls pour qu'une éducation soit complète; le système religieux doit également faire partie des idées à graver dans de jeunes imaginations; la croyance en un Dieu est aussi rationnelle que nécessaire. Si les rites dans lesquels on honore la Divinité sont différents, le but est toujours le même: *honorer le Créateur, le Grand Architecte de l'Univers.* Nous devons donc avoir pour devise religieuse: *Tolérance,—Amour de Dieu et du prochain.*

Des soins de tous genres seront prodigués aux élèves. Une nourriture saine et abondante leur sera donnée. De vastes terrains seront à leur disposition pour les récréations et les exercices nécessaires à leur santé. Enfin, on prendra toutes les mesures jugées indispensables pour que le moral et le physique des enfants soient toujours dans l'état le plus satisfaisant.

Les corrections manuelles expressément interdites. Les parents recevront tous les trois mois un bulletin de la santé et du travail des enfants.

CONDITIONS:

Pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	$140 00
Demi-pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	70 00
Externat, par an, même instruction,	40 00
" par mois "	4 00
Blanchissage, par an,	10 00
Raccommodage, par an,	10 00
Lit,	5 00

Frais de maladie à la charge des parents. Le médecin à leur choix.

Aucune diminution ne sera accordée pour le temps des maladies ne dépassant pas un mois.

Chaque trimestre payable d'avance. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Chaque élève doit une corde de bois pour l'hiver. Deux examens publics par an, en juin et novembre. Les Maîtres de langues latine, espagnole, &c., dessin, peinture, musique, armes, danse, se payent à part.

Chaque élève interne doit apporter: 2 peletots d'été, 2 d'hiver, 2 pantalons d'été, 2 d'hiver, 2 cravattes, 2 gilets, 4 paires de chaussettes, 1 couverture de laine, 1 couverture de coton, 1 moustiquaire, 2 paires de draps, 4 serviettes de table, 2 de toilette, 6 mouchoirs de poche, 1 couverte de lit bleu, 1 baquet, 1 couvert, peignes, brosse à dents.

Papier, plumes, livres aux frais des parents.

REFERENCES:

Hon. John H. Overton,	A. Garrigues Esq.,
Hon. B. A. Martel,	Evte. Detaillon,
Joseph D. Guidry,	P. L. Hébrard,
Tze. S. Robin Esq.,	Thos. H. Lewis Esq.

Dr. DELARUELLE.

Opelousas, 18 Mars, 1858.—1a

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS,

École préparatoire pour les Académies de l'Union.

"Tolérance entière, religieuse et politique."

PERSONNEL:

C. E. DURAND, Principal; *Professeur de Français, de Latin, d'Histoire et de Mathématiques.*
HENRY B. SLOANE, *Professeur d'Anglais, de Géométrie, de Géographie et d'Ecriture.*

CONDITIONS

Pension, par année,	$140
Externes, par année,	40
" par mois,	4

FOURNITURES.

Lit de lit, matelas, oreiller, par trimestre,	$ 1
Blanchissage, par mois,	1 50

Chaque élève, pensionnaire et externe, doit une corde de bois pour son chauffage et fournit son éclairage en hiver.

Deux examens sémestriels et publics auront lieu chaque année.

L'année scholaire est de 12 mois, y compris le mois des vacances.

Les réductions pour le temps des maladies ou autres causes indépendantes de la volonté, seront toujours accordées avec la plus parfaite équité.

Le médecin et les frais de maladies seront à la charge des parents. Le médecin sera à leur choix.

TROUSSEAU

1 moustiquaire; 2 paires de souliers;
2 paires de draps; 2 paletots d'été;
4 serviettes de table; 2 " d'hiver;
4 " de toilette; 2 pantalons d'été;
1 cuvette; 2 " d'hiver;
1 vase de nuit, 1 peigne; 6 chemises;
1 brosse à dents; 2 cravattes;
1 brosse à habits; 1 brosse 2 gilets;
à souliers; 4 paires de chaussettes;
1 miroir; 1 chandelier; 2 couvertures de laine;
6 mouchoirs de poche.

Opelousas, 5 Mars, 1859.—1a

DEPOT DE MEDECINES de St. Landry.

LE soussigné tient constamment en mains un assortiment complet et bien choisi de Drogues, Produits Chimiques, Peintures, Huiles, Teintures, Vernis, Pinceaux, Vitres, Parfumerie et Articles de Fantaisie: Vins et Brandys purs, à l'usage des malades; Fournitures de Bureaux, papier, plumes et encre, etc.; Graines de Jardinage, Cigars de la Havane et Tabac.

Seul agent de J. C. Ayer aux Opelousas, pour la vente du Cherry Pectoral, des Pilules Cathartiques, etc., également agent de Moffatt, Londen, Champion, Hull, Woodman, Rowand, Radiway R. R. R. & Perry Davis, et de toutes autres médecines et médicaments populaires patentés.

Les prescriptions sont soigneusement préparées à toute heure du jour et de la nuit.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement des médecins et des habitants.

6 Nov '58] JOHN POSEY, Pharmacien.

MAGASIN DE MEUBLES.

LE soussigné informe le public qu'il vient de monter, dans la maison, ancien café de M. John Cochran, Main Street, près l'ancien magasin de P. & V. Roy, aux Opelousas, un Magasin de Meubles de toutes sortes, que les circonstances lui permettent de vendre aux prix de détail de la Nouvelle-Orléans, pour du comptant seulement.

Dans la nomenclature des meubles qu'il offre à vendre, se trouvent:

BOIS DE LITS EN ACAJOU;
BOIS DE LITS EN NOYER NOIR;
BOIS DE LITS EN BOIS JAUNE ET AUTRE BOIS;
ARMOIRES EN ACAJOU, NOYER NOIR ET AUTRE BOIS;
TABLES RONDES EN ACAJOU;
TABLES carrées en noyer noir et autres bois.
CHAISES POUR SALON, CHAMBRE A COUCHER ET AUTRES,
SOFAS;
BERCEUSES;
BUREAUX;
SIDE-BOARDS;
GARDES-MAGER;
LAVABOS;

Et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Il saisit cette occasion pour annoncer à ses amis et au public qu'il continuera à faire et réparer les meubles, comme par le passé, et qu'il échangera maintenant des meubles neufs pour les vieux.

Il sollicite une part de l'encouragement du public, et insiste à ce que l'on vienne examiner son assortiment de meubles. LOUIS VATTER.

Opelousas, 11 Décembre, 1858.

A Vendre.

UNE négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sans enfants,—une fille de 9 ans et un garçon de 6,—pleinement garantis.

S'adresser au soussigné, ou au bureau du *Courrier des Opelousas.*

JAMES H. LYONS,
Av 9 '59] Washington, Lne.

JOSEPH HAAS, Tailleur.

Rue Bellevue, à côté du Salon du Coiffeur,

OFFRE ses services aux habitants des Opelousas et de cette Paroisse en général. Espérant satisfaire tous les goûts, il réclame une part de l'encouragement du public. Coupes selon toutes les modes et à bon marché pour du comptant. [26 mars '59

AVIS.

LE soussigné vient d'arriver de la Nouvelle-Orléans avec un assortiment choisi et considérable de Bijouterie, consistant principalement en parures complètes, pour dames, épinglettes, bracelets, chasses, boucles-d'oreilles, et en résumé de tous bijoux de la plus grande richesse et des derniers goûts, ainsi qu'un bel assortiment de montres en or et en argent, pour dames et pour messieurs, qu'il vient de recevoir d'une des maisons de commerce les plus considérables de New-York, et qu'il vendra à des prix modérés pour du comptant.

Il profite de cette occasion pour annoncer à ses amis, et au public en général, qu'il s'est assuré les services d'un horloger expérimenté et adroit qui sera constamment à la disposition des exigences.

F. DELARUE,
Encoignure des rues Maine et Bellevue.

Opelousas, 29 Janvier, 1859.

AVIS.

LES soussignés offrent à vendre tout leur stock de matériaux servant à la fabrication de voitures de tous genres.

Ils offrent aussi à louer, à un prix raisonnable, leur ancien établissement, si avantageusement connu. GIBBS & CLARK.

Opelousas, 29 Janvier, 1859.

BORNE & GRADENIGO,

COLLECTEURS

PRENDRONT en collection les réclamations de toutes sortes qui pourront leur être confiées par ceux qui ont des effets à collecter des Paroisses St. Landry et de celles avoisinantes, ainsi que de la Nouvelle-Orléans. Ils espèrent mériter, par leur assiduité et leur exactitude, une partie de l'encouragement du public. Leur Bureau est aux Opelousas, vis-à-vis M. Provost, rue du Maine.

Opelousas, 15 Janvier 1859—1a

AVIS MEDICAL.

LE DOCTEUR VALINCOUR, Accoucheur Chirurgien-Dentiste, fixé aux Opelousas, offre, ses services à tous ses concitoyens.

Il remplira ses fonctions avec zèle, et les mangeurs de terre seront guéris par ses soins dans une période de quinze jours, environ.

Consultations gratuites pour les indigens les lundi et vendredi de 8 à 9 heures du matin.

Se référer à

Dr F. Acher,	Adolphe Garrigues,
Révilion & Taylor,	Agérin Arceneaux,
Joel H. Sandoz,	Jean P. Arceneaux,
Onézime A. Guidry,	Ramon Riu,

Opelousas 2 Octobre 1858.

Theodore DeValcourt,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est à sa résidence, près Grand Coteau. Tous ordres déposés au magas